



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-de-Marne

SECRETARIAT GENERAL

Dossier suivi par : Cédric NICOLI

☎ : 01.48.92.42.09

✉ : c.nicoli@ville-thiais.com

EPA ORSA

*A l'attention de Monsieur Stéphane de Fay, Directeur
Général*

2 avenue Jean Jaurès

94600 Choisy le Roi

Objet : Validation par la Ville de Thiais du projet de Programme des Equipements Publics de la ZAC intercommunale du SENIA

Monsieur le Directeur Général,

Le Conseil d'Administration de l'EPA ORSA délibèrera sur le dossier de réalisation de la ZAC du SENIA et de son programme des équipements publics le 24 novembre 2021.

Le projet urbain du SENIA prévoit la réalisation d'équipements publics à l'intérieur du périmètre de la ZAC, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA ORSA, et plus particulièrement la requalification et la création de voiries communales ainsi que le redimensionnement et la création de réseaux d'assainissement territoriaux.

Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, et dans le cadre de l'instruction du dossier de réalisation par les services de l'Etat, je vous confirme l'accord de la Ville de Thiais sur le principe de la réalisation par l'EPA ORSA des travaux de requalification et la création de voiries communales et leur incorporation future dans le patrimoine de la Ville.

Le Conseil Municipal délibèrera lors de sa prochaine session sur le dossier de réalisation de la ZAC du SENIA et son programme des équipements publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées



Le Maire,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Richard DELL'AGNOLA